

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 112

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190133

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Soutenir des associations qui interviennent auprès du public en grande difficulté. Attribution de subventions. Conventions financières. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 112

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190133

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Soutenir des associations qui interviennent auprès du public en grande difficulté. Attribution de subventions. Conventions financières. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne soutient les actions que mènent diverses associations dans le but de lutter contre l'exclusion, l'isolement et les discriminations en favorisant l'insertion sociale.

□ **Motivation et Opportunité :**

Les initiatives des associations stéphanoises dans les domaines de l'aide alimentaire, de l'accueil et du soutien aux personnes en situation de grande précarité revêtent un intérêt collectif local incontestable. La Ville de Saint-Etienne et à plus forte raison, en période de difficultés économiques et sociales, participe à ces actions en versant des subventions à ces associations, sources de richesse et de diversité pour notre ville, fondées sur des valeurs de laïcité.

□ **Contenu :**

Sont concernées les associations suivantes :

1 - Fonctionnement :

Nom	Subvention 2018	Subvention 2019 proposée
Accueillants et Visiteurs de prison	1 000 €	1 000 €
Association Solidaire Chômeurs Loire	3 000 €	1 000 €
Association Service Logement	4 000 €	3 000 €
Au Fil de la Rivière	20 000 €	20 000 €
Banque Alimentaire	50 000 €	50 000 €
Clairvivre - Wogensky	12 000 €	12 000 €
Croix Rouge Française Unité Locale de Saint-Etienne	8 000 €	8 000 €
Espace Accueil Jeunes	9 500 €	9 500 €
Habitat et Humanisme	1 500 €	1 500 €
Jamais sans papa	500 €	500 €
La Part du Colibri	6 000 €	6 000 €
Les Restaurants du Coeur de la Loire	12 000 €	12 000 €
Mouvement ATD Quart Monde	4 000 €	4 000 €
Point Vert	10 000 €	10 000 €
Revivre	5 000 €	5 000 €
Rues du Développement Durable	7 000 €	7 000 €
Secours Catholique Délégation de la Loire	15 000 €	15 000 €
Secours Populaire Fédération de la Loire	17 000 €	18 000 €
Société de Saint-Vincent de Paul Conseil Départemental de la Loire	6 000 €	7 000 €

Saint-Etienne		
TOTAL	191.500,00 €	190.500,00 €

2 - Aide aux projets :

Nom	Objet de la demande	Subvention 2019 proposée
Association départementale SOS Violences Conjugales 42	Projet traitement des violences	3 500 €
Collectif Soleil Solidaire	Projet Accès à la culture et aux loisirs	1 500 €
	Lutte contre la précarité des familles	1 000 €
Habitat Jeunes Le Pax	Projet Lutte contre le gaspillage alimentaire	6 000 €
Oeuvre Philanthropique d'Hospitalité et d'Asile de Nuit	Projet Hébergement Urgence	189 000 €
Pimms Métropole Stéphanoise	Projet Ecrivain public	8 000 €
Triangle	Projet Accueil de jour	20 000 €
TOTAL		229.000,00 €

Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 419.500,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	419.500,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions indiquées ci-dessus aux associations concernées pour un montant total de 419.500,00 €
- approuver les conventions financières avec les associations suivantes :
 - . la Banque Alimentaire,
 - . l'Oeuvre Philanthropique d'Hospitalité et d'Asile de Nuit,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdits documents dont un exemplaire original restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 chapitre 65 article 6574
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Frédéric DURAND